



Remise en cause de la garde des enfants

Par **helovisiteur**, le **08/10/2008** à **10:28**

Bonjour à vous,
Une mère ayant obtenu la garde des enfants sur jugement de divorce peut-elle en perdre la garde sous prétextes que (dixit ex mari :)
- elle a déménagé, averti l'ex par LR/AR dans les délais prescrits par la loi, pour se rapprocher de sa famille
- elle est à la recherche d'un emploi
- n'a pas les moyens financiers comme l'ex qui revendique la garde des enfants pour cette raison. Je crois savoir que les revenus n'entrent pas en ligne de compte pour l'attribution de la garde des enfants.
Merci de me répondre. J'avais déjà posté, mais je n'ai jamais eu de réponse. Je pense que vous devez être occupés.
Bonne journée !
PS: Divorce prononcé depuis longtemps, garde attribuée légalement à la mère, l'ex se réveille maintenant que la mère est partie. Je précise qu'il n'a jamais exercé son DVH.

Par **Visiteur**, le **08/10/2008** à **20:53**

Le juge pourrait ne pas lui accorder la garde s'il n'a jamais exercé son droit de visite, à fortiori si les enfants sont honorablement traités par leur Mère et heureux avec elle. Si le Monsieur dit avoir les moyens, le juge peut aussi ordonner une augmentation de la pension alimentaire.

Par **helovisiteur**, le **09/10/2008** à **09:17**

Bonjour et merci Pragma de m'avoir répondu.
Le père n'a pris ses enfants que 7 demi-journées en presque 4 ans, mais pas en DVH, en DV simplement. Il les promenait!!!!!!(des adolescents).
Je ne comprends pas son attitude, il a pourtant mis les enfants et la mère à la porte du domicile conjugal pour s'y installer avec sa maîtresse.
Maintenant, il veut la garde

des enfants qu'il n'a pratiquement pas vus depuis plus de 3 ans.rnrnC'est justement parce que le Conseil de la mère a demandé une augmentation de la PA qu'il se révolte.rnrnNous allons rassurer la maman et surtout les enfants qui sont complètement déstabilisés. Ils sont heureux avec leur mère, ça oui !rnrnQuoi qu'il en soit, les enfants vont être certainement entendus par la Juge. Ce sont eux qui le demandent.rnrnS'il y a d'autres formalités à faire, merci de nous renseigner. Je suis contente d'avoir eu une réponse. J'avais posté pour la PC, mais je n'ai jamais eu de réponse. Peut-être que mes questions n'intéressent pas grand monde.rnrnJ'ai l'air agressive, mais je ne le suis pas. Simplement déstabilisée et inquiète concernant le problème que je vous ai exposé.